# Rapport de la Commission technique

## Préavis municipal n° 12 relatifs à l'octroi d'une aide financière exceptionnelle en faveur de Communyon - Nyon Région Télévision (NRTV)

Gland, le 23.10.2026

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 12 relatif à l'octroi d'une aide financière exceptionnelle en faveur de Communyon - Nyon RégionTélévision (NRTV), composée de :

| | |
|---|---|
| Grandjean Dimitri, 1er membre et rapporteur | GDG |
| Girardet Michel | PLR |
| Dos Santos Ferreira Christophe | PLR |
| Honkou Klenam | PS |
| Caiano José | ECG |
| Brilli Florian | UDC |
| Schildböck Rupert | Les Vert·e·s |

s'est réunie le 23.10 à 18 h 30, en présence de Madame la Syndique, Christine Girod, et Monsieur le Municipal, Gilles Davoine.

**Remerciements**

Les membres de la Commisison remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

**Préambule**

Ce préavis fait suite à la motion de M. Michel Girardet, pour le groupe PLR, intitulée "NRTV : réagir avant qu'il ne soit trop tard pour agir" accepté par le conseil communal le 1er octobre 2026.
Il s'agit de débattre de l'aide financière à la chaine NRTV. Celle-ci est éditée par l'association Communyon. Cette association dispose d'un comité composé de sept personnes. Parmi elle, Mme Girod y siège en tant que représentante de la ville de Gland et présidente, tandis que M. Davoine en tant que membre de la société civile, plus précisément du monde de l'avocature. Tous deux perçoivent des vacations liées à ce poste.

Depuis 2015 - date d'un premier sauvetage de NRTV - et jusqu'à début 2026, l'exploitation était assurée par GoStudio/MediaGo, dirigée par Mr. Christophe Rasch, ancien directeur général de La Télé. Communyon versait un montant et mandatait le prestataire pour produire la chaîne et ses contenus. GoStudio a fait faillite au début de l'année 2026. Communyon a alors repris l'activité de NRTV au 1er mars 2026, avec les contrats de travail, le bail du studio, le matériel et les contrats commerciaux.

Cette reprise a révélé une situation plus dégradée que prévu : les charges étaient trop élevées et les recettes commerciales attendues ne se sont pas concrétisées. Cette situation crée un problème de trésorerie et un besoin urgent de liquidités pour terminer l'année 2026. Le préavis n° 12 fait suite à la motion Girardet et vise à total annoncé de CHF 200'000.-. Les Villes de Gland et de Nyon ayant déjà débloqué CHF 50'000.- chacune. Le préavis sollicite un crédit maximal de CHF 100'000.- pour couvrir tout ou partie du solde restant à financer, afin d'assurer les salaires d'octobre à décembre 2026 et la poursuite des émissions jusqu'à la fin de l'année.

**Exposé**

La situation financière est fragile et structurellement dépendante des fonds publics. Les soutiens communaux restent la principale source de revenus. En 2025, Communnyon avait reçu CHF 475'445.- de soutiens communaux, dont CHF 260'000.- de Nyon et CHF 140'000.- de Gland, le solde provenant d'autres communes ainsi que des entreprises et des donateurs privés. Ces contributions privées sont cependant marginales (CHF 4'150).

Des mesures d'assainissement ont déjà été prises. L'association a déjà procédé à deux licenciements et un employé a donné son congé. L'effectif actuel de NRTV est de six personnes, cumulant l'équivalent de 3,8 ETP, avec deux journalistes rédacteurs, un journaliste, un stagiaire, un régisseur ainsi qu'une personne l'aidant ponctuellement. Ces mesures ont réduit les charges, mais elles ne suffisent pas à couvrir le besoin de trésorerie 2026. L'objectif est de préserver l'emploi des collaborateurs pour 2026 et de stabiliser l'équipe. Malgré une équipe restreinte, la Municipalité reste confiante que cette équipe sera capable d'assurer des programmes d'une qualité égale pour l'année 2027.

La chaîne ne peut pas compter sur une augmentation significative des recettes publicitaires à court terme. Le tarif publicitaire selon les estimations de la commission correspond à un coût par millier de téléspectateurs (CPM) d'environ CHF 13.-, comparable aux tarifs des autres télévisions régionales. Les revenus commerciaux ont atteint approximativement CHF 178'000.- en 2025. Depuis la reprise de la chaîne, la Municipalité à indiquer que les revenus commerciaux était de 70'000 CHF. La chaîne dépend donc largement du financement public et du soutien des communes.

L'audience est impossible à mesurer précisément, car NRTV ne bénéficie pas d'une concession et n'a pas accès aux données Mediapulse. Les différents préavis d'autres communes, notamment nyonnais, mentionnent 75'000 téléspectateurs par semaine, soit approximativement 10'700 par jour. Le site internet de NRTV connait 21'489 utilisateur actif durant l'année 2025, tandis que le nombre de personnes est similaire à l'audience télé sur la page Facebook (11'000 abonnés). À titre de comparaison, La Télé et Léman Bleu ont une audience autour de 55'000 à 58'000 téléspectateurs en pénétration journalière. La chaîne est donc connue, mais son audience reste limitée et difficile à monétiser.
Le constat est clair, le modèle économique doit évoluer. Différentes pistes sont évoquées pour augmenter les revenus commerciaux. Il est évoqué un développement des contenus numériques, la location du studio, la production pour des tiers, le sponsoring et les partenariats privés ainsi que l'élargissement du soutien communal. La municipalité insiste sur la nécessité de capitaliser sur les nouveaux canaux de diffusion et d'améliorer la qualité éditoriale pour étendre l'audience. Cela ne pourra toutefois pas se faire sans une période de transition financée.
Le studio de NRTV est loué à la SEIC. Il est situé à Gland. La Municipalité indique une valeur d'investissement d'environ CHF 200'000.- sur les dix dernières années, mais de futurs investissements seront nécessaires. La piste d'un pôle média à Gland est évoquée comme une « bonne affaire » potentielle, qui permettrait une mutualisation des moyens, de valorisé le studio, de générer des profits en le louant pour des productions de tiers. Ce pôle pourrait permettre de développer des revenus complémentaires.
En l'état, l'urgence de la situation ne permet pas de décider d'un cap clair pour la chaine. La Municipalité évoque cependant plusieurs scénarios pour 2027. NRTV pourrait poursuivre modestement son activité et revoir ces priorités, elle pourrait étendre sa couverture à la région de

Morges avec le soutien de l'association intercommunale du district de Morges (Arcam), elle pourrait être absorbée par la Région de Nyon ou devenir un pôle média du quotidien La Côte. Aucun de ces scénarios n'est aujourd'hui suffisamment mûr pour garantir la pérennité de la chaîne. L'aide exceptionnelle de 2026 doit donc être comprise comme un délai permettant de préparer une solution durable, avec un horizon financier autour de mai 2027. Sans solution, la Municipalité n'exclut pas un arrêt des activités. La Municipalité s'est engagée à ne pas revenir quémandé de nouveaux fonds passer ce délai.

Le budget prévisionnel 2027 présenté dans le préavis est proche de l'équilibre, avec un déficit prévisionnel d'environ CHF 13'000.-. Il repose toutefois sur CHF 510'000.- de soutiens communaux, CHF 80'000.- de prestations facturées aux communes et CHF 100'000.- de recettes commerciales. Cet équilibre reste donc conditionné à la fois au maintien du soutien public et à la diversification des recettes. Lors de la séance de la commission, l'information arrivait que certaines communes avaient aussi fait part d'un engagement financier exceptionnel, pour un total de CHF 24'536.-. Il est à noter que certaines communes du district qui ne participaient pas au financement, mais bénéficie pourtant de la couverture médiatique de NRTV pourraient aussi contribuer au financement dans le futur.

**Amendement**

Dans la perspective de nouveaux financements, la commission propose d'amender le préavis en réduisant le crédit à CHF 75'000.-

**Conclusions**
Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité, d'accepter les conclusions amendées du préavis municipal n° 17 et de prendre les décisions suivantes :

i. D'accepter le préavis municipal n°12 relatifs à l'octroi d'une aide financière exceptionnelle en faveur de Communyon - Nyon Région Télévision (NRTV) ;
ii. D'accorder le crédit de CHF 75'000.- au maximum ;

**Signatures des membres de la Commission**

| |
|---|
| Grandjean Dimitri, 1er membre et rapporteur |
| Girardet Michel |
| Dos Santos Ferreira Christophe |
| Honkou Klenam |
| Caiano José |
| Brilli Florian |
| Schildböck Rupert |